

Fiche Pratique n°3 : Licencié Etranger

Définition du joueur étranger

Sont considérées comme étrangères, les personnes ne bénéficiant pas de la nationalité française.

1. Première demande de licence

Procédure applicable pour toute première création de licence dans les catégories -16 ans à +35 ans incluses.

Le club doit fournir à la F.F.H. l'intégralité des pièces ci-dessous :

- Une copie de la pièce d'identité (recto-verso pour une carte d'identité)

Dispositions applicables aux seules licences « compétition Gazon » et « compétition Salle » :

- Le formulaire d' « *Engagement sur l'honneur joueur étranger* » complété et signé par le joueur étranger et le Président du club français ; *

Un délai de 30 jours calendaires est à respecter entre le dernier match joué dans un championnat de club étranger et le premier match dans un championnat français. Cette règle ne s'applique qu'aux catégories - 19 ans, + 19 ans et + 35 ans.

- Le *Certificat de non-objection* délivré par la Fédération que l'athlète est susceptible de représenter au sein d'un collectif national. Lien FIH vers les sites web des associations nationales : <http://www.fih.ch/inside-fih/our-members/>

Important :

- La fédération Anglaise ne délivre pas de C.N.O aux joueurs de nationalité anglaise n'ayant pas fait l'objet d'une sélection en collectif national dans les catégories d'âge moins de 18 ans et plus, durant les 5 dernières années. Dans ce cas, les joueurs sont tenus de fournir une attestation sur l'honneur (attestation disponible sur le site de la FFH : Jouer au Hockey/Licences : attestation joueurs anglais)
- Pour les joueurs de nationalité Hollandaise, deux cas de figure :
 - Joueurs ayant joué en 1^{ère} ou 2nde ligue durant les 5 dernières années : doivent faire une demande auprès de la Fédération Hollandaise competitie@knhb.nl en complétant le document « NOC.doc » téléchargeable sur le site <http://www.knhb.nl>.
 - Joueurs n'ayant pas joué dans ces ligues : peuvent compléter le « Blanco NOC » téléchargeable sur le site : <http://www.knhb.nl>
- Pour les joueurs de nationalité Australienne : Le document « No Objection Certificate Application Form » téléchargeable sur le site de la Fédération Australienne : <http://www.hockey.org.au> est à compléter et à envoyer à l'adresse suivante : kathleen.mccaskie@hockey.org.au. La Fédération Australienne délivrera ensuite le C.N.O du joueur.

2. Renouvellement de licence

Procédure applicable pour tout renouvellement de licence dans les catégories -16 ans à +35 ans incluses.

Disposition applicable aux licences Compétition Gazon et Salle :

Le club doit fournir à la F.F.H. le *Certificat de non-objection* délivré par la Fédération que l'athlète est susceptible de représenter au sein d'un collectif national.

Le club doit s'acquitter des droits de licence et des éventuels « Frais de gestion C.N.O. » (cf. tarifs fiche pratique n°1) ;

4. Procédure

L'Intranet fédéral évolue et des tutoriels vidéos sont à votre disposition sur le site Internet de la F.F.H. : <http://www.ffhockey.org/jouer-au-hockey/licences.html>

Tout dossier incomplet ne sera pas traité par la F.F.H.

Textes de référence : Règlement Intérieur F.F.H. – Titre I, articles 3.2.8.1.3, et Titre V, articles 15.3.1 et 15.3.3.

**ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR
JOUEUR ETRANGER**

(Est considérée comme « étrangère », toute personne ne bénéficiant pas de la nationalité française)

Je soussigné(e), Mme, M.....
déclare sur l'honneur ne pas jouer simultanément dans un club étranger, et ne pas avoir disputé de rencontre dans un championnat de club étranger 30 jours calendaires avant mon premier match de championnat de France.

I undersigned, Mrs, M
declare on the honor not to play simultaneously in a foreign club, and not to have competed for a meeting in a championship of foreign club 30 calendar days before my first championship match of France.

- **Date du dernier match de Hockey sur gazon (JJ /MM/AAAA) :**/...../.....
Date of the last match of field Hockey (JJ /MM/AAAA) :/...../.....
- **Date du dernier match de Hockey en salle (JJ /MM/AAAA) :**/...../.....
Date of the last match of Indoor Hockey (JJ /MM/AAAA):/...../.....

Signature de l'intéressé(e)

Signature du Président de Club

Rappel des Sanctions : Règlement disciplinaire (annexe 1, sanctions particulières) :

Article 3 Infraction par un joueur étranger à l'engagement sur l'honneur (cf. : Règlement Intérieur, article 3.2.8.1.3 et 3.3.2)

Toute infraction à l'engagement sur l'honneur mentionné à l'article 3.2.8.1.3 et 3.3.2 du Règlement Intérieur :

- Pour le joueur : par un retrait immédiat de licence du joueur concerné et l'interdiction pour ce dernier d'obtenir une nouvelle licence avant un délai de 5 ans.
- Pour le club ayant licencié le joueur : une amende de 5000 euros.
- Les dispositions réglementaires liées au fait d'avoir fait jouer un joueur non qualifié seront appliquées pour chacune des rencontres de championnat auxquelles le joueur en infraction aura participé.